

ANNEXE A - FICHE ACTION 2.2 - REFERENT DE PARCOURS

Intitulé de l'action : mise en œuvre de la démarche de référent de parcours, professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne, en lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner.

Description de l'action :

Les situations présentant un cumul de problématiques peuvent nécessiter la mobilisation d'une pluralité d'intervenants sociaux et médico-sociaux et d'accompagnements spécialisés. Il peut en résulter

- un empilement des accompagnements, des accompagnements en doublons, une standardisation des réponses, des orientations divergentes
- des conflits entre intervenants
- une perte de la vision globale de la situation accompagnée
- une qualité d'accompagnement insatisfaisante en dépit des moyens mobilisés

Des coordinations sur des situations particulières ont été mises en place dans le Lot (CEIS pour les enfants relevant de l'ASE, coordination personnes âgées, MAIA, RAPT, PTA, ATA) facilitantes notamment en termes d'interconnaissance et de coordination des intervenants, de partage d'informations, de co construction d'un projet d'accompagnement global et le cas échéant de réponse spécifique et adaptée

Au regard de la plus-value repérée dans la prise en charge des usagers, le Département souhaite engager cette démarche de référent de parcours sur des **situations adultes** présentant un cumul de problématiques sociales et de ce fait susceptibles d'être qualifiées de complexes et qui ne relèvent par une coordination spécialisée (MAIA, coordination PA, RAPT, PTA, accompagnement global Pôle Emploi/Département).

Attendus du **référent de parcours** :

- Désigné par la personne accompagnée, il Intervient sur les **situations sociales complexes** qui nécessitent la mobilisation d'une pluralité d'intervenants, afin de
- cordonner les interventions sociales,
 - garantir la continuité du parcours et la cohérence des interventions

Le pilotage du projet sera confié à un chargé de mission mobilisé à temps partiel, celui-ci bénéficiera par ailleurs de l'appui du chargé d'informatisation DSD pour la mise en place d'outils de suivis, voire de partage d'informations, ainsi que celui d'un chargé de projet de la direction des services d'information (DSI).

Grandes lignes du projet :

➤ **Étapes préparatoires** :

- repérage et mobilisation des partenaires
- élaboration des procédures et outils conjointement avec les partenaires intéressés à assurer la référence (public cible, identification des typologies de situations, périmètre d'intervention du référent, modalités de désignation du référent, durée de l'accompagnement...) et calendrier de déploiement
- formalisation de la collaboration (mobilisation de groupe de travail associant des TMS ayant vocation à assurer la fonction de référents du CD et des partenaires inscrits dans la démarche)
- mise en place de de formations (au DPA et association des usagers au projet d'accompagnement, à l'animation d'instances partenariales avec présence de l'usager,

- élaboration du parcours/projet, aux outils, partage des informations) des équipes du CD (AST, CESF, ACSTS) et des partenaires
- communication

➤ Mise en place

Mise en œuvre progressive sur un territoire infra départemental (territoire STS) et sur nombre limité de situations à compter de 2020.

Suivi et évaluation à échéances rapprochées en phase de déploiement, pour ajustements.

Lien avec la stratégie pauvreté : cette action contribue à renforcer les compétences des travailleurs sociaux, pour un accompagnement plus satisfaisant des situations et pour une implication plus soutenue des personnes accompagnées

Date de mise en place de l'action : phase préparatoire sur le 2^e semestre 2019, début de déploiement en 2020, couverture du département 2021

Durée de l'action

Déploiement progressif, et couverture du territoire à fin 2021

Partenaires et co-financeurs :

État : 30 000 €/an durant 3 ans

Département : 30 000 €/an durant 3 ans

Prévisionnel de dépenses sur 2019-2022 :

Nature des dépenses	2019	2020	2021	Total
- Ingénierie				
- Formations				
- Outils	30000 État	30000 État	30000 État	180 000
- Communication	30000 Département	30000 Département	30000 Département	
- Divers				

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021
Taux de couverture de la population	0%	50%	100%
Liste des partenaires associés		A lister annuellement	A lister annuellement
Mise en place d'outils		A lister annuellement	A lister annuellement
Nombre de personnes accompagnées		10	20
Taux de Bilans de fin d'accompagnement			100%